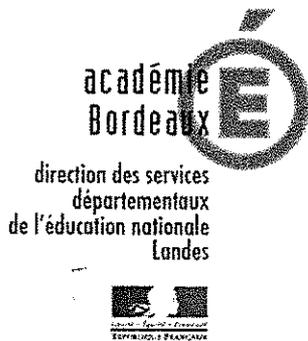


Mont-de-Marsan, le 23 juin 2020



L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services départementaux de  
l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants  
des écoles publiques du département

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation nationale

*Inspecteur de  
l'Éducation nationale  
chargé de la  
Formation*

Christophe COMBES

*Division des Affaires  
Générales et de la  
Formation*

Chef de division :  
Alain Labatsuzan

Affaire suivie par :  
Laure Verdel

Téléphone  
05 58 05 66 27

Fax  
05 58 75 30 27

Mél :  
laure.verdel@ac-bordeaux.fr

5, avenue  
Antoine Dufau  
BP 389  
40012 Mont de Marsan  
Cedex

**Objet : Inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)**

**Références** : décret n°2017-169 du 10 février 2017, arrêté du 10 février 2017,  
circulaire n°2017-026 du 14 février 2017, circulaire du 10 juin 2020

Au regard du décret n°2017-169 du 10 février 2017, des modules de formation  
d'initiative nationale (MIN) sont mis en place.

Ils ont vocation à développer ou à approfondir les compétences des enseignants  
titulaires pour la prise en charge d'élèves présentant des besoins éducatifs  
particuliers.

### **1 – Le dispositif réglementaire :**

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule  
autour de deux types de modules de formation MIN.

#### **1.1 – Les modules de formation MIN à destination des enseignants titulaires du CAPPEI**

Ces enseignants, titulaires du CAPPEI, ont de droit, accès aux  
modules de formation MIN pour une durée totale de 100 heures  
pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils  
peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules  
pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste  
spécialisé.

#### **1.2 – Les modules de formation MIN organisés dans le cadre de la formation continue.**

Ces modules sont organisés à l'intention :

- Des enseignants spécialisés qui souhaitent participer à un ou  
plusieurs modules d'approfondissement ou de  
professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules  
de formation MIN. La participation à ces modules fait l'objet d'une  
attestation professionnelle précisant les formations suivies.

- Des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour les aider dans la prise en charge d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Vous trouverez ci-joint la liste de l'ensemble des modules de formation (annexe 1).

## 2 – Recueil des candidatures :

La fiche de candidature ci-jointe est à compléter par les enseignants intéressés et devra être retournée à la DSDEN des Landes – DAGEFOR **avant le mardi 7 juillet 2020, délai de rigueur.**

Les candidatures retenues seront regroupées au niveau académique puis validées par l'administration centrale.

Les enseignants seront informés via l'application GAIA de la suite donnée à leur candidature.

